Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 044-214400236-20250402-20250402_1-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Réf : 2025-04.02

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 22 **Date de convocation :** 26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 26 mars deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Albert BICHON, Mme Murielle LECLERC, et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à M. Albert BICHON, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD.

Absente : Mme LORIEUX-WOLFF Armelle.

Secrétaire de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC.

AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL

La commune de Bouvron doit financer ses investissements. Afin de pouvoir faire face à ces dépenses, la commune doit recourir à un emprunt de 100 000 euros avec le crédit mutuel.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'opération susvisée,
le conseil municipal ; par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

AUTORISE

M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser auprès du crédit mutuel un Contrat de Prêt pour un montant total de 100 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Un emprunt de 15 ans à hauteur de 100 000 euros avec un taux d'intérêt de 3.30%
Echéances : trimestrielles. Intérêts : préfixés, base 365 jours.
Remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé.
Déblocage des fonds : Dans les 5 mois suivant la signature du contrat. Frais de dossier : 200,00 €.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOUVRON 44130